

# SEMINAIRE

CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES  
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS

C  
T  
N  
E  
R  
H  
I

**Lundi 30 novembre 2007  
et  
Vendredi 14 mars 2008**

**L'EVALUATION  
DANS LE NOUVEAU SYSTEME DE  
COMPENSATION FRANCAIS**

# L'évaluation dans le nouveau système de compensation français

30 novembre 2007

et

14 mars 2008

## Intervenant :

**Jésus Sanchez**

Directeur de recherche du  
CTNERHI

## Horaire :

9 h. 30 – 17 h.

## Lieu :

**CTNERHI**

236 bis, rue de Tolbiac

75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 59 40

Fax : 01 45 65 44 94

## e-mail :

r.martinez@ctnerhi.com.fr

## Site Internet :

www.ctnerhi.com.fr

## Tarifs :

300 € TTC

Associations membres  
du CTNERHI :

270 € TTC

Etudiant :

80 € TTC

Un nouveau système de compensation du handicap se met en place suite à la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». L'évaluation dans le cadre de ce nouveau système doit être réalisée par les Maisons Départementales des Personnes Handicapées qui se substituent aux CDES, aux COTOREP et aux Sites pour la Vie Autonome. Elle doit être réalisée sur la base d'une définition du handicap et avec de nouveaux outils (référentiel et guide) qui se réfèrent à la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF - OMS). Comment et dans quelle mesure les évolutions conceptuelles de la CIF ont-elles été prises en compte ? Quelles sont les adaptations opérées ? Quelles sont les logiques qui les sous-tendent et leur portée pour l'évaluation des situations de handicap et la compensation de celles-ci ? Comment cette évaluation est-elle mise en œuvre par les nouvelles instances ? Ces évolutions différencient-elles plus encore que par le passé les démarches d'évaluation de ce régime dit de la solidarité nationale de celles des autres régimes de compensation (droit commun, Code des pensions militaires, Sécurité sociale) ?

## Objectif :

Présenter les pratiques, les principes et les outils d'évaluation du système de compensation de la loi du 11 février 2005.

Les situer par rapport à ceux en vigueur dans le droit commun de la réparation, le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et le cadre du régime général de la Sécurité Sociale (d'une part pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, d'autre part pour les maladies non professionnelles).

Procéder à leur analyse, à la lumière des évolutions conceptuelles et des expériences antérieures (SVA, notamment).

## Public :

- Professionnels des MDPH
- Membres de Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- Professionnels du secteur social et médico-social

## Méthodologie :

Exposés et débat

## Programme :

### *Matinée :*

- Le système de compensation français avec ces divers régimes ;
- Les outils d'évaluation dans le système de compensation de la loi du 11 février 2005 et les évolutions conceptuelles au niveau international.

### *Après-midi :*

- Les pratiques et outils d'évaluation dans les autres régimes ;
- Les enseignements des expériences antérieures et l'évaluation dans le nouveau système de compensation et l'accessibilisation.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
(à retourner par courrier ou par fax)

**30 novembre 2007 et 14 mars 2008**  
***L'évaluation dans le nouveau système de compensation français***

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez  
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 59 40 - Fax : 01 45 65 44 94  
E-mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site internet : [www.ctnerhi.com.fr](http://www.ctnerhi.com.fr)

Mme, Mlle, M :  
.....

Etablissement/Administration/Association/Entreprise/Association membre du CTNERHI /.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Participera à la journée du 30 novembre 2007 \_\_\_ COMPLET \_\_\_\_\_

Participera à la journée du 14 mars 2008 \_\_\_\_\_

Une journée : 300 € TTC  
270 € TTC \*

**Repas compris**

\*Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI et les établissements affiliés.  
Tarif spécial pour les étudiants (80 € sur présentation de la carte d'étudiant)

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement,  
le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

**Attention** : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)  
N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75